

DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SAINTE MAXIME
COMMUNE
CAVALAIRE SUR MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 0022-2023-DE

DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Attribution du marché n° 2023 09 PA « location ponctuelle de gros engins pour les besoins de la commune de Cavalaire Sur Mer et de la SPL port Héracléa »

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

Titulaire :
PASINI SAS
421 AV Baron D. LARREY
BP 172
83088 TOULON CEDEX

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L1414-2
- VU** La Convention constitutive de groupement de commande passée entre la Commune de Cavalaire-sur-Mer et la SPL Port Héracléa pour la passation d'un marché de location ponctuelle de gros engins avec chauffeurs pour les besoins de la commune de Cavalaire sur mer et de la SPL Port Héracléa, désignant la Commune de Cavalaire coordonnateur du groupement de commandes en date du 18 janvier 2023;
- VU** le Code de la Commande Publique ;
- CONSIDERANT** les besoins de la commune de Cavalaire-sur-Mer en matière de « Location ponctuelle de gros engins avec chauffeurs »
- CONSIDERANT** qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 7 février 2023 sur le profil d'acheteur <https://marches-securises.fr> et au BOAMP : Avis n° 23 17898 paru le 7 février 2023,
- CONSIDERANT** que le registre des retraits fait état de six (6) dossiers retirés par voie dématérialisée ;
- CONSIDERANT** que le registre des dépôts fait état de un (2) plis dématérialisés et aucun pli enregistré hors délais.

CONSIDERANT que le candidat a remis les documents requis par l'Administration permettant l'analyse de sa candidature et que ce dernier a les capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché ;

CONSIDERANT que l'analyse de l'offre déclarée recevable et conforme a permis de constater que le soumissionnaire PASINI SAS présente une offre avantageuse au regard des critères de jugement des offres, soit prix des prestations : 60 %, valeur technique : 35 % et délai d'intervention en cas d'urgence : 5%.

DECIDE

ARTICLE 1 de conclure avec l'opérateur économique PASINI SAS le marché de « location ponctuelle de gros engins » pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT

ARTICLE 2 de dire que les crédits nécessaires pour la réalisation du présent marché sont inscrits au budget de la commune et au budget de la SPL Port Héracléa ;

ARTICLE 3 de dire que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

Cavalaire-sur-Mer, le 27/02/2023

LE MAIRE
Philippe LEONELLI



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr